



SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

PUBLIÉ LE 22/04/2021 - MIS À JOUR LE 01/06/2021

Vaccination Covid-19 : des outils pour s'informer et mieux déclarer les effets indésirables

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'ANSM met à disposition des professionnels de santé et des personnes vaccinées des outils pratiques permettant à chacun de mieux connaître les vaccins utilisés pour lutter contre l'épidémie et leurs effets éventuels.

Dès le début de la campagne de vaccination en France, en décembre 2020, l'ANSM a conçu et publié des guides d'aide à la déclaration des effets indésirables (EI) pour encourager les personnes vaccinées, leur entourage ainsi que les professionnels de santé, à signaler les éventuels EI liés à la vaccination, et les aider dans cette déclaration. Il s'agit d'un contenu pédagogique et synthétique permettant de contribuer au dispositif de surveillance renforcée mis en place par l'ANSM et de participer ainsi à l'approfondissement des connaissances sur les vaccins.

En parallèle, nous avons élaboré des fiches dédiées aux effets indésirables potentiels pour chaque vaccin disponible et déclinées en deux versions : celles à l'attention des personnes vaccinées et celles à l'attention des professionnels de santé. Chaque fiche donne une description précise des EI éventuels (symptômes, fréquence, intensité, gravité), leurs caractéristiques (communs à toute vaccination, connus, attendus ou inattendus) et renseigne sur la marche à suivre en fonction de chacun. Elles sont disponibles, comme les guides d'aide à la déclaration, **au sein de notre dossier dédié à la COVID-19** et mises à jour périodiquement. A chaque vaccin nouvellement disponible en France, des fiches dédiées seront ajoutées et les fiches existantes complétées si nécessaire.

Enfin, pour permettre une diffusion la plus large possible de ces informations et la meilleure remontée des effets indésirables graves ou inattendus, nous avons réalisé deux affiches en cours de distribution à l'ensemble des centres de vaccination du territoire :

- une affiche à l'attention des vaccinateurs : elle rappelle la nécessité de surveillance des personnes vaccinées pendant 15 minutes après l'injection et l'importance de la déclaration d'éventuels effets indésirables graves et/ou inattendus, qu'ils leur soient signalés ou qu'ils les observent directement ;
- une affiche à l'attention des personnes vaccinées : elle les informe des effets indésirables post-vaccination qu'ils peuvent ressentir, et la marche à suivre en fonction des effets et de leur durée.

Ces affiches sont également disponibles sur notre site internet pour les professionnels de santé qui souhaiteraient les utiliser.





Effets indésirables liés aux vaccins
autorisés contre la COVID-19 : ce qu'il
faut savoir